

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

LDC/M/97
2 juillet 1971

Distribution spéciale

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU GROUPE NON OFFICIEL DE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT TENUE LE 22 JUIN 1971

1. Le Groupe non officiel de pays en voie de développement du GATT s'est réuni le 22 juin 1971 sous la présidence de S.E. M. C.H. Archibald, Ambassadeur de la Trinité-et-Tobago. A cette réunion ont assisté des représentants des pays suivants: Ceylan, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Espagne, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Malaisie, Nigeria, République arabe unie, République de Corée, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie et Yougoslavie.

2. Se référant à la note qu'il avait fait distribuer le 16 juin 1971, le Président a déclaré que le Groupe avait été convoqué afin de permettre à ses membres de discuter de la préparation de la prochaine réunion du Comité du commerce et du développement, qui est prévue pour le 20 juillet, ainsi que des perspectives qui s'offrent au GATT d'ici à la prochaine session des PARTIES CONTRACTANTES. Il a précisé qu'à sa réunion de juillet le Comité du commerce et du développement s'occuperait vraisemblablement, entre autres choses, du rapport préliminaire du Groupe des Trois, de la préparation de son examen annuel de la mise en oeuvre de la Partie IV et de l'élargissement éventuel de la portée de cet examen, et enfin du bilan des travaux de ses organes subsidiaires.

Réunion de juillet du Comité du commerce et du développement

i) Rapport du Groupe des Trois

3. En sa qualité de Président du Groupe des Trois, M. Besa, Chili, a été invité à donner son avis sur la manière dont il envisageait la prochaine étape des travaux du Groupe. M. Besa a déclaré qu'à ce jour, aucun pays développé n'avait fait part au Groupe de ses réactions quant à la suite à donner aux recommandations contenues dans son rapport. Il a adressé dernièrement à tous les pays développés une note exprimant l'espoir que ces pays seraient en mesure de donner une suite positive aux recommandations en question lors des prochaines consultations qui se tiendront au début de l'automne. A son avis, il n'est guère vraisemblable que les pays développés donnent une réponse finale en temps voulu pour la réunion du Comité du commerce et du développement qui aura lieu en juillet. Cependant, les pays en voie de développement devraient profiter de cette réunion pour réaffirmer officiellement qu'ils

approuvent le rapport du Groupe et pour exercer les pressions nécessaires afin d'obtenir des réponses positives des pays développés lors de la prochaine série de consultations. M. Besa a souligné que le rapport du Groupe des Trois contient des recommandations représentant le strict minimum de ce que les pays développés devraient consentir et que la suite qu'ils y donneront témoignera de la mesure dans laquelle ils sont disposés à contribuer à la solution des problèmes commerciaux des pays en voie de développement.

4. M. Besa a rappelé que, lors de l'examen dont le rapport du Groupe fera l'objet à la réunion de juillet, le Comité sera appelé à prendre note du rapport préliminaire et à formuler les observations qu'il souhaiterait voir prendre en considération lors de l'établissement de la version définitive du rapport. Le Groupe a établi un rapport préliminaire et devra peut-être le modifier, mais les recommandations qu'il contient doivent être considérées comme finales. De nouvelles recommandations y seront éventuellement ajoutées, mais il n'est pas envisagé que celles qui y figurent déjà soient substantiellement modifiées. M. Besa a rappelé que le Groupe a invité les pays en voie de développement à faire des suggestions sur les points qui présentent un intérêt particulier pour leurs gouvernements et dont ils souhaiteraient l'examen au cours des consultations du Groupe avec les pays développés. Un seul pays a répondu à cette invitation. M. Besa a demandé instamment aux pays en voie de développement de ne négliger aucun effort pour fournir les renseignements en question afin que le Groupe des Trois puisse disposer d'un tableau complet de la situation lorsqu'il procédera à la deuxième série des négociations avec les pays développés.

6. Les membres du Groupe ont reconnu qu'il était improbable que les pays développés fassent connaître au Comité du commerce et du développement, lors de sa réunion de juillet, leurs réactions définitives aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe des Trois. La généralité des membres du Groupe sont convenus que les pays en voie de développement devraient approuver sans réserves le rapport du Groupe des Trois, dans l'espoir de faciliter ainsi une réaction positive aux recommandations du Groupe lors de la deuxième série de consultations. Certains membres ont estimé que les pays développés devraient être en mesure de donner, à la réunion de juillet, certaines réponses ad referendum, étant donné que le rapport a été distribué à temps pour la session non officielle des PARTIES CONTRACTANTES, qui s'est tenue en avril dernier: les observations que les pays développés avaient alors présentées au sujet du rapport n'ont pas été consignées par écrit.

7. Commentant le chapitre du rapport du Groupe qui traite des restrictions quantitatives, certains membres ont suggéré qu'il conviendrait peut-être de prendre également en considération la question des limitations volontaires que les pays en voie de développement sont contraints d'imposer aux exportations de certains produits vers certains pays développés. Ils se sont demandé si la suggestion d'étudier le problème des textiles, figurant dans le rapport du Groupe, signifiait que l'étude serait limitée aux textiles de coton, ou bien si l'intention était de l'étendre à l'ensemble des textiles. Ils ont exprimé

l'espoir qu'en laissant de côté le problème des textiles de coton lorsqu'il a parlé des restrictions quantitatives dans son rapport, le Groupe n'avait pas accepté tacitement le maintien dans ce secteur de restrictions quantitatives aux importations en provenance des pays en voie de développement. Certains membres ont noté que les recommandations du Groupe concernant les produits tropicaux ont été formulées en grande partie par référence au système de préférences généralisées. Ils ont estimé qu'il fallait voir là uniquement un point de départ, et ils ont exprimé l'espoir que de nouveaux efforts seraient déployés pour progresser sur un front plus étendu dans ce domaine. Certains membres ont considéré qu'il ne serait pas déraisonnable d'affirmer que, s'agissant de certains problèmes, le Groupe des Trois aurait pu aller plus loin qu'il ne l'a fait.

ii) Autres questions

8. Des membres du Groupe ont estimé qu'abstraction faite des points mentionnés par le Président, le Comité du commerce et du développement devrait, lors de sa prochaine réunion comme il l'a fait dans le passé, donner l'occasion de procéder à un examen des faits nouveaux, intervenus dans le domaine de la politique commerciale, qui ont une incidence sur le commerce des pays en voie de développement. Ils ont signalé à cet égard certaines mentions, parues dans la presse, de la création à l'OCDE d'un groupe de haut niveau chargé d'examiner les problèmes du commerce international et de faire des propositions à leur sujet. Ils ont rappelé que, lors de la réunion non officielle du GATT, la délégation suédoise avait proposé la création d'un groupe des questions de politique commerciale qui aurait pour mission d'étudier le commerce international et de préparer de futures négociations. Ils se sont inquiétés de ce que des activités semblables à celles du GATT soient entreprises dans d'autres organisations. Tout en reconnaissant l'aspect positif de l'initiative, en ce sens que les pays développés font des efforts sérieux pour résoudre leurs problèmes mutuels en les discutant et en se concertant, ces membres du Groupe ont jugé préoccupante la tendance croissante à examiner les grands problèmes du commerce dans le cadre d'organisations où ne sont pas représentés les pays en voie de développement. On peut concevoir que, dans ces conditions, les pays développés puissent prendre des décisions qui auraient des répercussions sur les intérêts commerciaux des pays en voie de développement et qui ne refléteraient pas les vues et les préoccupations de ces pays. Comme il n'a été donné à ce jour aucune version officielle de ce qui s'est passé récemment à l'OCDE, il a été suggéré que le secrétariat du GATT incorpore des renseignements à ce sujet dans la documentation qu'il prépare sur les faits nouveaux intervenus dans d'autres organisations à l'intention de la prochaine réunion du Comité du commerce et du développement. Certains membres ont exprimé l'avis qu'indépendamment de l'action de l'OCDE, les pays en voie de développement devraient arrêter leur propre stratégie, renforcer leur dispositif de coordination et instaurer entre eux une coopération pour préparer sur le plan technique les futures négociations.

9. Des membres du Groupe ont exprimé l'avis que le Comité du commerce et du développement devrait examiner à sa prochaine réunion les travaux de ses organes subsidiaires afin de faire le point de la situation dans les domaines qui relèvent de la compétence de ces organes. Ils ont également estimé que les pays en voie de développement devraient faire connaître leurs vues sur les méthodes nouvelles que le GATT pourrait adopter pour tenter de régler les problèmes commerciaux de ces pays. Il a été suggéré à cet égard que le Comité devrait rechercher s'il ne serait pas possible de convaincre les pays développés de ne pas appliquer aux pays en voie de développement les mesures restrictives qu'ils pourraient prendre au titre de l'article XIX, lorsque les difficultés qui sont à l'origine de ces mesures ne peuvent être imputées aux pays en voie de développement.

10. En réponse à la demande de renseignements adressée au secrétariat, M. M.G. Mathur, Sous-Directeur général, s'est référé à un communiqué de presse de l'OCDE relatif à une réunion tenue récemment à Paris, dont on trouvera ci-après l'extrait pertinent:

"Les Ministres ont en outre affirmé que leurs gouvernements poursuivront des politiques visant à une libération plus grande des échanges. Tenant compte des changements dans la nature des problèmes du commerce extérieur et des problèmes connexes, ainsi que des responsabilités particulières que les pays membres de l'OCDE continueront à assumer dans les affaires économiques mondiales, les Ministres sont convenus qu'il fallait étudier les possibilités plus larges de progrès vers cet objectif général. A cette fin, ils ont décidé de créer au sein de l'Organisation un petit groupe de haut niveau dont les membres seraient choisis, en fonction de leur compétence et de leur expérience étendues, parmi de hauts fonctionnaires ou d'autres personnalités désignées par les gouvernements. Ce groupe analysera les problèmes commerciaux et les problèmes connexes qui se posent dans une perspective à plus long terme, c'est-à-dire qu'il définira les problèmes et évaluera leur degré d'urgence, qu'il examinera comment ces problèmes pourraient être traités et qu'il mettra en lumière des options pour leur solution. Les Ministres ont souligné que cette étude devrait tenir compte des travaux qui sont entrepris par le GATT en vertu de ses responsabilités et prérogatives découlant de l'Accord général."

11. M. Mathur a déclaré qu'il croyait comprendre que, de l'avis de tous, la référence aux travaux du GATT qui figure dans ce communiqué devait être interprétée comme signifiant que l'étude en question était appelée à étayer et compléter les travaux en cours au GATT. Il convient de ne pas oublier que les communiqués de presse ne peuvent pas toujours expliquer le raisonnement et les motifs sur lesquels reposent certaines propositions ou décisions, et qu'il ne serait pas non plus possible d'analyser dans un document du GATT la signification de décisions prises dans une autre organisation. C'est pourquoi il convenait à son avis que les pays en voie de développement concentrent si possible leur attention sur les initiatives qui pourraient être prises dans le cadre du GATT

en vue de résoudre les problèmes commerciaux actuels. Du point de vue du secrétariat, l'initiative de l'OCDE n'est pas à considérer comme un empiétement sur les mesures proposées lors de la session non officielle du GATT ni comme une façon de leur substituer d'autres mesures.

12. En ce qui concerne l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité du commerce et du développement, il faut s'attendre que le Comité ne se bornera pas à examiner le rapport du Groupe des Trois, mais qu'il fera aussi le point des travaux de ses organes subsidiaires. Dans le cas des produits tropicaux, le secrétariat a distribué récemment une documentation relative aux oléagineux, aux huiles végétales et aux tourteaux, aux mesures qui portent sur certains produits, à l'évolution récente des marchés et aux activités d'autres organisations concernant ces produits (SGTP/21, 22 et 23), qui pourrait faciliter les débats sur ce point. Il serait utile de soutenir l'action du Groupe des Trois en faisant le point des travaux déjà accomplis par le Groupe spécial des produits tropicaux. Le Groupe des Trois s'est concentré sur les mesures qui pourraient être prises dans l'immédiat à l'égard des produits tropicaux, et le Comité pourrait éventuellement exprimer l'intérêt qu'il attache aux problèmes à plus long terme que le Groupe spécial n'a pas encore fini d'examiner. Son débat sur ce point pourrait avoir un caractère préliminaire, et il pourrait prendre note des travaux en cours afin de procéder un peu plus tard dans l'année à un examen plus détaillé quand le Groupe des Trois aura terminé sa tâche et que l'on disposera d'un tableau actualisé de la situation. Le Comité pourrait aussi prendre note de l'avancement du travail du Groupe des restrictions résiduelles, ainsi que de l'état des travaux du Groupe d'experts de l'aide aux aménagements de structure à la suite de la réunion que ce Groupe a tenue au début de cette année, et examiner ce que pourraient faire ces deux organismes pour progresser encore dans leurs travaux.

13. M. Mathur a rappelé qu'il est d'usage qu'à chaque réunion du Comité du commerce et du développement les membres de ce Comité aient la possibilité d'examiner les faits nouveaux intervenus dans la mise en oeuvre de la Partie IV. Les membres désireux d'évoquer des événements concernant le commerce pourront le faire dans la discussion du point de l'ordre du jour relatif à la mise en oeuvre de la Partie IV. A sa réunion de juillet, le Comité pourra également examiner comment améliorer les modalités de l'examen dont cette mise en oeuvre fait l'objet chaque année. Il convient également de ne pas oublier que l'examen prévu pour l'automne devra tenir compte des travaux du Groupe des Trois. Enfin, l'ordre du jour du Comité sera établi de façon à inclure les autres questions que les membres voudront peut-être soulever, et à permettre d'examiner les nouvelles idées ou les nouvelles approches concernant les travaux futurs et dont certaines ont déjà été mentionnées à la présente réunion.

14. Le Groupe a exprimé l'espoir qu'il serait possible à M. Papić de présider la prochaine réunion du Comité du commerce et du développement, compte tenu en particulier du fait que les deux autres membres du Groupe des Trois seront absents de Genève à cette époque.

15. En résumé, le Président a déclaré qu'il avait maintenant l'impression que les pays en voie de développement se proposent de mettre à profit la prochaine réunion du Comité du commerce et du développement pour signifier leur approbation sans réserve du rapport préliminaire du Groupe des Trois et pour formuler des suggestions qui permettraient au Groupe de procéder efficacement, un peu plus tard dans l'année, à la phase suivante de ses consultations avec les pays développés. Il a exprimé l'avis qu'il serait particulièrement utile que les pays en voie de développement adressent leurs observations par écrit au Groupe des Trois afin de lui signaler leurs problèmes particuliers et de lui faire connaître leurs vues sur les recommandations contenues dans le rapport préliminaire. Il a exprimé l'espoir que les initiatives récentes de l'OCDE ne déroutent pas les travaux en cours au GATT.